

Lundi 18 mai 2020



Lancement de CARE, plateforme dédiée à l'assistance au redémarrage des entreprises de la Loire et du Rhône

Toutes les solutions de quelque 20 partenaires publics et privés pour accompagner la reprise d'activité des entreprises de la Loire et du Rhône sont aujourd'hui accessibles via une plateforme unique en France appelée CARE - Collectif pour l'Assistance au Redémarrage des Entreprises.

La plateforme digitale [CARE](http://www.solutions-care.fr) (www.solutions-care.fr) propose aux chefs d'entreprise un accompagnement et des conseils sur mesure pour obtenir rapidement des solutions et les orientations vers les programmes, dispositifs et actions les plus efficaces pour traiter l'ensemble des problématiques qu'ils ont à gérer, dans cette phase difficile de redémarrage de leur activité.

Afin d'apporter des réponses très rapides aux chefs d'entreprise en situation d'urgence, la plateforme offre la possibilité de demander à être recontacté, sous 24 heures* par un conseiller CCI, CMA ou chambre d'agriculture.

Des dispositifs d'accueil physique seront également proposés dans un deuxième temps, pour un traitement personnalisé et en proximité avec du conseil, de l'assistance et de la mise en relation.

L'accompagnement porte en priorité sur les besoins les plus urgents, comme la reconstitution de trésorerie et la gestion des reports de charges, la sécurisation de la reprise d'activité, les questions de ressources humaines, d'approvisionnement, ainsi que la relance de l'activité commerciale. Une attention particulière est portée au soutien aux chefs d'entreprise fragilisés par la violence de cette crise.

II Communiqué de presse II

Lundi 18 mai 2020

7 familles de solutions sont accessibles sur CARE :

Reprise d'activité en sécurité : Quelles mesures prendre pour sécuriser le retour des salariés ? Conditions sanitaires et sociales, Document unique...

Aides et médiation : Pour accéder à tous les dispositifs d'aide mis en place par l'Etat, la Région et les collectivités territoriales, ainsi que les dispositifs de médiation.

Accompagnement : Pour accélérer la reprise en étant accompagné par un conseiller CARE.

Bourse d'entraide : Pour trouver des synergies clients/fournisseurs avec des entreprises locales.

Prévention des difficultés : Pour faire face aux difficultés et s'informer sur les mesures de prévention.

Formations : Pour se former sur des fonctions et des leviers de reprise d'activité.

Situation personnelle : Pour obtenir une analyse individualisée de la situation.

En synthèse, les bénéfices « vu du chef d'entreprise » se résument ainsi :

- Porte d'entrée dédiée via la plateforme CARE, interfacée avec les sites de plusieurs ministères, le site AMBITION ECO de la Région, les sites Grand Lyon économie, SEM de Saint-Etienne Métropole, AGGLO ROANNE, LOIRE-FOREZ Agglomération ainsi qu'avec l'ensemble des sites des partenaires ;
- Vision d'ensemble, claire et organisée, des acteurs qui peuvent m'aider à redémarrer ;
- Identification des programmes, des dispositifs d'aide qui me concernent et qui me conviennent, sur chacune de mes problématiques ;
- Réponses à toutes mes questions ;
- Accélération de ma prise de décision du fait de la qualité du service, du conseil ;
- Concentration, rapidité et simplicité dans la prise de contact avec le partenaire idoine ;
- Fluidité dans la mise en œuvre de la solution du fait de la connexion des différents acteurs ;
- Impact rapide de cette action sur le redémarrage de mon activité.

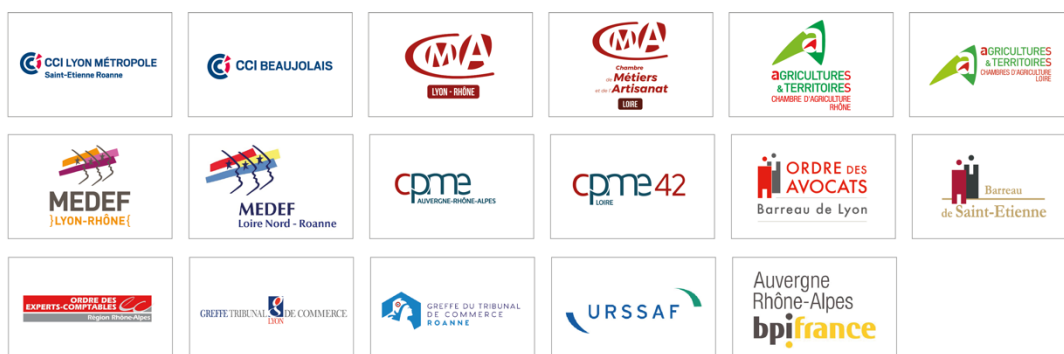
II Communiqué de presse II

Lundi 18 mai 2020

Une initiative du monde économique du Rhône et de la Loire :

Pour faire face au contexte économique généré par la pandémie, la **CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne**, la **CCI du Beaujolais**, la **CMA du Rhône**, la **CMA de la Loire**, les **Chambres d'Agriculture du Rhône et de la Loire**, avec les **MEDEF Lyon-Rhône et Loire** et les **CPME du Rhône et de la Loire**, soutenus par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne, Roannais Agglo, Loire-Forez Agglomération et l'ensemble des organismes structurants pour l'économie – **URSSAF**, **Tribunaux de commerce**, **Ordre des avocats**, **Ordre des experts comptables...** –, ont décidé d'unir leurs forces pour soutenir les entreprises dans le redémarrage de leur activité, afin de tout faire pour favoriser la relance et préserver les emplois.

Cette démarche est conduite en partenariat et en lien étroit avec les différents services de l'Etat concernés et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, compétente pour promouvoir le développement économique sur l'ensemble du territoire régional.



CARE est soutenu par :



* 24 heures ouvrées